

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Elvia Cambier, MM. Damien Blanc et Claude Morex

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, l'administration et le public qui suit les débats par le biais de la diffusion immédiate sur internet.

En préambule, le Président prononce son discours de vœux pour la nouvelle année.

Vœux du Président

Madame la Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire général et les collaborateurs du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs,
Chères amies, chers amis,

C'est en ma qualité de Président du Conseil municipal de Carouge que j'adresse à la population carougeoise et à son Conseil mes meilleurs vœux pour 2021.

L'année écoulée a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, que personne ne pouvait prévoir et qui nous affecte encore aujourd'hui.

Je tiens à saluer le Conseil administratif, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, les associations, les Fondations communales et les

bénévoles qui se sont mis au service de la population et des personnes les plus vulnérables. Ces derniers ont permis la mise en place pour l'occasion des services de livraisons de repas, de médicaments et de courses, ainsi que le maintien des prestations à la population, incarnant l'esprit de solidarité propre à Carouge.

Par ailleurs l'année 2020 a également été marquée par le renouvellement du Conseil administratif et du Conseil municipal. Notre Conseil renouvelé a fait une part belle aux femmes qui sont de plus en plus nombreuses à siéger. C'est également le cas des jeunes et des aînés. La surprise est venue de notre Conseil administratif qui est exclusivement féminin et je crois que c'est une première dans les villes moyennes en Suisse.

L'année dans laquelle nous rentrons sera marquée par un défi social et économique ainsi que par l'urgence climatique. Nos commerçants, nos artisans, nos restaurateurs et nos entreprises locales ont été très impactés par les effets de la pandémie. Il s'agira pour le Conseil municipal de prendre les bonnes décisions pour les soutenir afin de leur permettre de franchir le cap.

Comme nous l'avons vu, la population a été très fortement touchée et précarisée, des personnes ont perdu leur emploi, des jeunes se retrouvent sans ressources et nos aînés isolés. Nous avons la tâche de ne laisser personne au bord de la route.

Le milieu culturel carougeois s'est également retrouvé à l'arrêt. Des dispositions ont été prises pour le maintien des prestations qui ont permis d'assurer un minimum. Avec l'inauguration du nouveau Théâtre de Carouge prévue cette année et le soutien au Théâtre des Amis et celui de l'Alchimic, nous espérons retrouver, dès que les conditions sanitaires le permettront, notre vie culturelle carougeoise riche et tellement appréciée.

Nous avons également une pensée pour Messieurs Michel Messiaux, Serge Vout et Michel Delaloye, qui ont tant œuvré pour la commune de Carouge et qui nous malheureusement quittés au cours de l'année passée.

Notre société a changé et ne sera plus pareille après la fin de la pandémie. Nous devons en tirer profit et prendre les décisions nécessaires pour notamment préserver notre climat, nos habitant.e.s et notre qualité de vie.

Je souhaite vous faire part d'une décision que j'ai mûrement réfléchi.

Lors du vote du budget 2021 et à l'ordre du jour du Conseil de ce soir, il a été évoqué le voyage du Conseil municipal de notre commune. Ce voyage a toujours été une tradition, un moment choisi dans le temps politique, pour faire connaissance, échanger, dissiper des malentendus et préparer un contexte favorable entre nous pour bâtir les décisions qui impacteront notre Carouge.

J'avais dans l'idée de vous faire découvrir le Parlement fédéral, avec un accueil de notre conseiller national et ancien conseiller administratif de notre commune Monsieur Nicolas Walder. Une manière de nous recentrer sur nos bases démocratiques que constitue la Confédération. Nous aurions également découvert des éco-quartiers, en particulier le quartier de Mehr als Wohnen à Zürich, afin d'enrichir nos réflexions sur le quartier du PAV et des défis qualitatifs sur le développement de notre ville. Nous aurions également goûté à une culture alternative et riche de la scène zurichoise. Le voyage était également basé sur une production locale et des circuits courts.

Basé sur les valeurs que je viens d'évoquer, des consolidations de notre Conseil, d'échanges et d'enrichissements mutuels, je ne souhaite pas être pris en tenaille et

devoir trancher éventuellement, par un débat qui a lieu d'être, et portant sur la légitimité d'un voyage des élu.es dans une période de crise. Nous devons avoir le débat ; pour qu'il ait lieu de manière détendue et constructive, j'ai pris la décision de ne pas proposer un voyage cette année et de laisser le plénum délibérer en toute sérénité pour les années à venir.

Que cette nouvelle année apporte à chacune et chacun d'entre vous santé et beaucoup de bonheur, dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles.

Bonne année et vive Carouge !

Applaudissements

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 29 octobre et 19 novembre 2020.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **019-2020 P** : Proposition d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 315'000— TTC dont CHF 12'070.—TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné au réaménagement de la rue Joseph-Girard à hauteur du centre communal
5. Délibération administrative **024-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude de distance et vue droite a titre gratuit au profit de l'Etat de Genève et la future parcelle 3443 (3431 I) qui sera issue de la parcelle 3431 (mutation n° 22/2018) et en charge de la parcelle 2904 de Carouge, propriété de la commune de Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motions
 - 6.1 Motion **035-2020 R** : Bornes électriques dans les parkings carougeois, projet hydrogène : donner la possibilité aux véhicules électriques de pouvoir recharger les batteries électriques. Mais également étudier l'implantation d'une borne à hydrogène
 - 6.2 Motion **007-2020 R** : Déclaration de l'urgence climatique et ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie
 - 6.3. Motion **008-2021 P** : Appui aux commerces de proximité et aux petites entreprises en crise COVID
 - 6.4 Motion **009-2021 P** : Voyage du Conseil municipal
 - 6.5. Motion **010-2021 P** : Fonds de soutien pour les commerçants et artisans
7. Postulats
8. Résolutions
9. Pétitions
 - 9.2 Pétition **002-2020 R** : Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques.
10. Questions

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 29 OCTOBRE ET 19 NOVEMBRE 2020

- Le Président soumet au vote les procès-verbaux des séances des 29 octobre et 19 novembre 2020.

Les procès-verbaux des séances des 20 octobre et 19 novembre 2020 sont approuvés par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Mesures COVID et animations

Comme indiqué en novembre dernier, nous continuons à appliquer les mesures fédérales et cantonales en matière de COVID, que cela soit au sein de notre administration, nos bâtiments, notre domaine public, nos installations, ou nos manifestations, qui, dès lors, n'ont plus lieu. Comme vous l'aurez toutes et tous remarqué, nous avons été contraints d'annuler nos manifestations de début d'année dont le traditionnel apéritif communal, ce qui ne m'empêche pas, au nom du Conseil administratif, de vous souhaiter tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. La marge de manœuvre des communes est limitée et les mesures prises au niveau communal sont essentiellement l'application des mesures fédérales et cantonales, ce qui constitue un travail particulièrement prenant, ce d'autant plus que, comme vous l'avez certainement constaté, les décisions évoluent perpétuellement. C'est du reste ce qui s'est passé avec notre patinoire.

Comme je vous l'avais communiqué lors du Conseil municipal du mois de novembre, nous espérions pouvoir proposer pour les enfants cette prestation fort appréciée des Carougeoises et des Carougeois, pour les fêtes de fin d'année. Or, alors que l'ordonnance fédérale disposait que les activités sportives pour les enfants de moins de 16 ans sont autorisées, que les patinoires des autres cantons fonctionnaient, et que nous étions prêts à ouvrir, nous avons reçu, le 23 décembre, un courriel du DSES nous indiquant que notre patinoire n'était pas considérée comme une installation sportive, mais comme un établissement de divertissement et que, dès lors, nous avions l'interdiction d'ouvrir.

Si cette interprétation est pour le moins singulière, il y a lieu de s'interroger sur la manière de communiquer du Canton, qui nous a interdit d'ouvrir notre patinoire à Carouge, mais qui n'a vraisemblablement pas communiqué cette interprétation de l'arrêté cantonal à toutes les autres communes, de sorte que certaines communes n'ont pas eu cette information et ont ouvert leur patinoire pour les enfants durant les fêtes. Tant mieux, évidemment, pour les petits communiens de ces autres communes, mais force est de constater que cette manière de procéder a engendré une pénible inégalité de traitement.

Par ailleurs, j'estime que le message généré par cette décision a été désastreux. Les enfants dont les parents avaient les moyens ou la possibilité de partir ont pu aller skier et profiter des sports d'hiver mais les petits Carougeois et les petites Carougeoises qui n'avaient pas cette possibilité n'ont pas du tout pu profiter. Nos réactions ont été vaines et, cela dit, ce qui est fait est fait.

Nous nous sommes donc projetés à la rentrée pour ouvrir la patinoire aux classes : puisque nous n'avons pas la possibilité d'ouvrir aux enfants en public, nous avons envisagé une ouverture pour les classes dès la rentrée. Mais là encore, nous avons eu une décision, cette fois du DIP, qui à la rentrée a purement et simplement interdit les sorties à la patinoire pour éviter des rassemblements.

La saga n'est pourtant pas terminée car, comme vous l'aurez peut-être lu, les nouvelles mesures cantonales du 20 janvier 2021 assouplissent les directives pour le sport concernant les enfants, puisque elles suppriment la limitation du nombre d'enfants de moins de 16 ans pouvant pratiquer une activité sportive. Les enfants peuvent donc pratiquer leur sport sans limite de nombre, mais la patinoire de Carouge n'est pas considérée comme une installation sportive et les classes ne peuvent pas y aller. Nous nous sommes donc enquis auprès du DIP pour avoir confirmation ou garantie qu'au vu de cette nouvelle décision cantonale du 20 janvier, ils ne changent pas encore une nouvelle fois d'avis concernant les sorties à la patinoire. Nous attendons donc confirmation, mais nous ne nous faisons hélas que peu d'illusions et, vraisemblablement, nous allons prochainement être contraints au démontage de la patinoire.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour offrir à notre population cette prestation qui nous tenait à cœur ainsi qu'à de nombreuses Carougeoises et Carougeois. En novembre, nous avions espéré que la saison entière ne serait pas compromise, et force est de constater que cette estimation n'était pas véritablement fautive, puisque cette prestation correspondait aux directives fédérales, et que certains ont pu l'offrir. Mais malheureusement, nous avons dû nous conformer aux décisions du Conseil d'Etat genevois.

Voilà pour la saga de la patinoire. Malgré cette déception, nous avons pu constater avec grand plaisir le succès considérable des autres animations d'hiver proposées, que ce soit les illuminations de Noël, qui viennent d'être démontées, les visites guidées des illuminations, les balades en poney pour les enfants, et la boîte aux lettres du Père Noël qui a reçu 2218 lettres !

Antennes 5G

La Ville de Carouge reste très préoccupée par la problématique des antennes 5G dont les journaux se sont fait tout récemment l'écho. Nous avons mandaté un avis de droit pour savoir quelles étaient les marges de manœuvre de la commune en cas de modification d'antenne qui ne passe pas par un préavis communal. Par ailleurs, suite aux nombreux recours des opérateurs après le refus des antennes 5G par le Canton, nous avons confirmé au tribunal la position que la Ville de Carouge suit depuis le printemps 2019, à savoir un préavis négatif à toute demande d'antenne 5G, conformément au principe de précaution.

Appel à projets à coopératives

J'ai le plaisir ce soir de vous annoncer que le comité d'évaluation s'est réuni juste avant les fêtes pour le deuxième tour de l'appel à projets à coopératives. Les trois candidats sélectionnés à l'issue du premier tour ont été auditionnés et le comité d'évaluation a débattu des différents dossiers sur la base de différents critères, à savoir le projet d'architecture dans le contexte urbanistique du plan localisé de quartier, l'intégration aux tissus et constructions voisines et les principes de mobilité durable, la rationalité du projet, l'exploitation des droits à bâtir, le respect des pratiques administratives émanant de l'OCLPF, notamment en termes de typologie des logements (aussi des logements économes en termes de construction et d'exploitation), l'esprit d'écoconstruction, la qualité et la clarté de la proposition de collaboration entre les coopératives et la commune, les coûts estimatifs de réalisation et l'appréciation grossière des projections des frais d'entretien et, enfin, le montant prévu pour la rétribution du droit du sol.

Après analyse, discussion et débat, le comité d'évaluation a recommandé à la Ville de Carouge la proposition du groupe Chatpin-Equilibre pour l'octroi du DDP et la poursuite des études. Il a été relevé les qualités urbanistiques du projet, son intégration aux tissus et constructions voisines et ses principes de mobilité durable. Le comité d'évaluation a apprécié l'approche unitaire et cohérente du projet pour les deux coopératives qui se traduit en une proposition riche en lieux et espaces communautaires propres aux coopératives, et une organisation convaincante des niveaux en contact avec le sol et, par conséquent, avec le contexte environnant. Le comité d'évaluation a également

apprécié la rationalité du projet, son économie de construction, son concept d'écoconstruction et son projet de collaboration avec la commune.

Nous allons voir dans quelle mesure nous pourrions communiquer davantage sur ce projet, étant précisé que, dans l'immédiat, une présentation publique n'est pas envisageable au vu de la situation sanitaire. Mais nous étudions différentes possibilités d'informer non seulement la population mais aussi votre Conseil, que ce soit par une présentation en présentiel lors d'une commission, en visioconférence ou par un tout autre moyen.

Communications de Mme Hiltbold :

Présentation d'une nouvelle collaboratrice et d'un nouveau collaborateur

Nous avons le plaisir de vous présenter virtuellement une nouvelle collaboratrice et un nouveau collaborateur que certains et certaines d'entre vous ont déjà eu le plaisir de rencontrer lors de commissions.

Madame Marie SAGNIERES a été engagée en qualité de responsable du secteur urbanisme, à 90% dès le 16 novembre 2020. Elle a débuté son activité au sein du service de l'urbanisme de la Ville de Carouge avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, son expertise métier, son leadership et sa maîtrise des enjeux du champ urbanistique acquis tout au long de son parcours professionnel.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Applaudissements

Monsieur Patrick DUPENLOUP a été engagé en qualité de responsable du secteur du génie civil, à 100% dès le 1^{er} octobre 2020 au sein de notre service de l'urbanisme. Il a débuté son activité au sein du service de l'urbanisme de la Ville de Carouge également avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur sa grande expérience professionnelle dans la gestion et la coordination de chantiers et de projets en génie civil, son expertise métier, son leadership et sa maîtrise du réseau genevois acquis tout au long de son parcours professionnel.

Nous lui souhaitons également une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Applaudissements

Prestations sociales offertes par la Commune dans le contexte sanitaire actuel

Pour ma deuxième communication, je souhaite vous faire un point de situation sur les prestations sociales offertes par notre Commune dans le contexte sanitaire qui nous préoccupe toutes et tous. Vous trouverez dès demain en annexe sur CMnet, sous la séance de ce soir, une version plus exhaustive de ce que je vais vous présenter.

Tout en ajustant constamment le cadre de mes différentes équipes en fonction des exigences édictées par la Confédération, j'ai la satisfaction de vous dire que les prestations délivrées par notre service des affaires sociales se poursuivent avec efficacité et professionnalisme. Certaines prestations nouvelles ont même pu être mises sur pied. Je pense ici aux permanences délocalisées tenues conjointement par le PEJ et les TSHM ou l'aide apportée à l'inscription pour le vaccin contre le COVID par les réceptionnistes de la Débridée. Toutes les personnes qui sollicitent l'état civil, les travailleuses sociales, les conseillères en insertion du PEJ sont soit reçues en présentiel, soit peuvent être écoutées et conseillées par téléphone.

Nous poursuivons un triple objectif : porter une grande attention au respect des normes sanitaires pour protéger tant nos collaborateurs et collaboratrices que la population qui vient nous consulter, et maintenir au maximum nos prestations pour que la population reçoive le plus rapidement possible l'aide dont elle a besoin. Pour les personnes qui sont en très grande difficulté et pour qui le contact direct en présentiel est indispensable, pour des raisons psychiques notamment, nous continuons à organiser des entretiens dans nos locaux qui sont adaptés à cet effet.

J'ajoute que nos travailleuses sociales sont très sollicitées et que le nombre de personnes qui s'adressent à notre service augmente régulièrement. Aujourd'hui, la situation est maîtrisable, au sens que les délais de réponse sont corrects. Le renforcement de l'équipe que vous avez accepté d'accorder est vraiment le bienvenu. Les montants d'aide sociale sont en forte augmentation, comme le sont aussi les demandes adressées à des fondations privées.

Un mot encore des manifestations organisées à différentes périodes de l'année. Comme vous le savez, la journée internationale des aînés, le repas des jubilaires et le goûter des nonagénaires ont bien sûr dû être annulés. Concernant ces deux dernières manifestations, le Conseil administratif a souhaité offrir un petit arrangement floral accompagné d'un message de bons vœux pour que les personnes concernées ne se sentent pas oubliées.

J'ai souhaité que vous puissiez avoir ces informations beaucoup plus détaillées que ne me le permet une communication orale comme celle de ce soir, raison pour laquelle vous trouverez sur CMnet un document qui précise cette communication.

Soutien en faveur de l'association Medair pour ses actions au Yémen

En fin d'année dernière, la Ville de Carouge a reçu une demande d'aide de l'association Medair en faveur du Yémen pour l'approvisionnement en médicaments du Centre de santé d'Ardaha, au sud-ouest du Yémen dans une des régions où le niveau du besoin humanitaire est le plus extrême.

24 millions de personnes, soit 80% de la population, dépendent de l'aide humanitaire au Yémen. Des maladies telles que le choléra et la dengue sévissent régulièrement et causent de nombreux décès parmi les enfants.

Medair est présente depuis plus de deux ans dans des zones où le taux de morbidité et de mortalité est dramatique et apporte une aide d'urgence aux populations frappées par la guerre civile mais aussi aux communautés d'accueil des populations fuyant le conflit.

Depuis mars 2020, les nouvelles contraintes liées au Covid-19 ont entraîné une baisse de l'aide fournie par les partenaires humanitaires, ce qui accélère le déclin des services de santé publique et expose la population yéménite à un risque encore plus important.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif a décidé de soutenir ce projet de l'association Medair.

En raison de l'annulation de la séance du Conseil municipal du 15 décembre, le Conseil administratif n'a pu suivre la procédure habituelle. C'est pourquoi il a choisi de présenter le projet en commission extraparlamentaire de l'aide aux pays en développement, le 17 novembre 2020. Suite à cette séance, il a été décidé d'octroyer les CHF 20'000.- restant dans l'enveloppe dévolue à l'aide d'urgence à ce projet.

Ce montant permettra de financer environ un semestre de l'approvisionnement en médicaments.

Communications de Mme Molinari :

Opération bons solidaires dans les commerces et associations de Carouge (motion 003-2021)

Ma première communication qui, j'en suis certaine, vous réjouira, concerne la motion 003-2021 relative aux bons solidaires carougeois dont votre Conseil a voté le crédit récemment.

Dès la réouverture de tous les commerces, la Ville de Carouge mettra à disposition de ses habitantes et habitants des bons solidaires à utiliser dans les commerces et auprès des associations culturelles et sportives offrant des prestations et s'inscrivant dans cette démarche afin de bénéficier de ce soutien communal.

Ces bons d'achat seront téléchargeables directement depuis notre site internet (www.carouge.ch) ou pourront être retirés, pour les personnes n'ayant pas accès à internet, au guichet de la Mairie, Carouge à votre service.

Pour rappel, le budget alloué à cette promotion est de Fr. 400'000.-.

Cette opération s'étendra sur toute l'année 2021, sauf si le crédit devait être épuisé plus tôt. La Commune offrira ainsi à ses habitants et habitantes un bon d'achat solidaire de Fr. 20.-. De plus, la possibilité sera également donnée aux Carougeoises et Carougeois d'acheter des bons avec un crédit bonus de 20% du montant acheté, pour un montant maximum de Fr. 200.- par personne afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette opportunité. Ainsi, pour un bon de Fr. 200.- achetés, ce sont Fr. 240.- (Fr. 200.- + Fr. 20.- + 20%) qui seront crédités sur le bon d'achat.

Ces bons pourront être utilisés dès que les commerces rouvriront.

Report de la séance de la commission du Développement durable consacrée aux arbres

Ma deuxième communication porte sur le traitement des motions 032-2019 et 002-2020 relatives aux arbres, tant en ce qui concerne leur contribution à la limitation du réchauffement climatique que la question de la gestion du patrimoine arboricole communal. Nous sommes encore en attente d'informations et de précisions, notamment sur la mise à jour de l'inventaire cantonal des arbres, qui est l'élément central de ces discussions. Au vu également de la situation sanitaire et de la nécessité de ne tenir que les commissions les plus indispensables et urgentes, nous allons reporter la séance de la commission du Développement durable qui était agendée au 4 février prochain. Une autre date sera fixée pour la fin de l'hiver ou le début du printemps prochain, afin de vous fournir alors l'ensemble des éléments attendus. Dans l'intervalle, les services poursuivent leur action et prépareront cette séance de commission dont la date vous sera communiquée aussi vite que possible.

Participation de la Ville de Carouge au concours European

European est un concours d'idées dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage. Réservé aux professionnel·le·s de moins de 40 ans, European est lancé tous les 2 ans simultanément dans une vingtaine de pays européens. L'objectif des collectivités est de trouver des solutions innovantes et durables pour l'évolution d'un site spécifique, objet du concours d'idées. European représente un lieu d'échange interdisciplinaire et international. Il constitue un tremplin pour les jeunes professionnel·le·s d'Europe dans ces disciplines.

Ce concours d'idées porte à la fois sur les aspects architecturaux, urbanistiques et paysagers, mais également sur la compréhension et l'intégration du thème choisi, qui, pour cette 16^{ème} édition, est celui des « Villes Vivantes, Villes inclusives ».

Le Canton de Genève a offert à la Ville de Carouge la cotisation d'une valeur de CHF 150'000.- qui a permis l'inscription de notre Ville avec un focus plus particulier sur le site Val d'Arve / Fontenette comme objet du concours international European. Ce processus permet de revisiter les sites concernés avec de nombreux projets portés par de jeunes équipes interdisciplinaires européennes,

animées par un esprit d'innovation. En contrepartie, Carouge s'engage comme partie prenante au processus et à considérer dans la mesure du possible, mais sans aucune contrainte, la mise en œuvre potentielle des projets ou idées primées.

Le choix du site doit permettre d'aborder des enjeux d'aménagement sur plusieurs échelles, et de produire des résultats innovants à intégrer dans le plan directeur communal en cours d'élaboration. Ce secteur bénéficiera donc des compétences et des idées issues de ce concours et que la Ville de Carouge pourra ou non retenir.

Le thème de cette édition du concours European est centré sur la notion de « ville vivante et ville verte », et vise à développer des stratégies concernant notamment les interactions entre dimensions sociale, environnementale et patrimoniale du territoire. Le concours doit permettre de renforcer notre capacité à innover, dans le contexte de l'urgence climatique souligné par les décisions du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. La thématique « villes vivantes » place les liens entre environnement bâti, activités humaines, faune et flore, au cœur des réflexions.

La documentation relative à ce concours sera par ailleurs mise en ligne sur CMnet, pour celles et ceux qui voudraient consulter le dossier.

Carouge Zéro Déchet : acheter son pain sans emballage jetable

Comme vous le savez, le programme Carouge Zéro Déchet se poursuit et des actions pilotes sont régulièrement mises en place.

Ainsi, en partenariat avec la Ville de Carouge, des boulangeries carougeoises proposent en test un emballage réutilisable pour le pain.

Ce dernier est fabriqué avec du coton bio, tissé et imprimé en Suisse. Il est estampillé « Carouge Zéro Déchet » et coûte CHF 2.- grâce au soutien financier de la Ville de Carouge.

En réemployant ces sacs en tissu, pour acheter votre pain, mais également pour les fruits, légumineuses, céréales, etc., il sera possible de venir à bout des sachets à usage unique.

N'hésitez pas à les demander auprès des boulangeries partenaires qui sont les suivantes : Taillé, Wolfisberg, Mr & Mrs Renou, Martel, 7Extra, le Fournil.

Nous espérons que ce test les convaincra d'investir dans des sachets en tissu à l'avenir et fera connaître plus largement cette manière d'acheter du pain sans emballage jetable.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG du 16 décembre 2020 (délai 26 février 2021)

Comme indiqué par le courriel du 23 décembre 2020 (envoi CMnet 058-2020), la décision suivante est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Fonds intercommunal d'aide d'urgence : subvention à la Ville de Genève – CHF 1'000'000.-

Pour les détails, voir l'onglet ACG de CMnet.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 019-2020 P : PROPOSITION D'OUVRIRE AU CONSEIL ADMINISTRATIF UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 315'000.— TTC DONT CHF

12'070.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE JOSEPH-GIRARD A HAUTEUR DU CENTRE COMMUNAL

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération, qui concerne la rue Joseph-Girard, est en lien avec les travaux actuels du théâtre de Carouge et de la salle des fêtes communale. Il s'agit d'un crédit de construction de CHF 315'000.- qui permettra le réaménagement de cette rue tel qu'il était prévu dans les plans initiaux, avec l'aménagement du trottoir et la plantation d'arbres. Mme Molinari souligne que ce projet a donné à la commune l'occasion de développer une collaboration très intéressante avec les autorités cantonales, et en particulier avec l'office cantonal de l'énergie, sur la question de l'eau ainsi que de l'assainissement. En effet, au niveau du travail de génie civil, ce projet permettra une plus grande perméabilité du sol pour les eaux pluviales et un renforcement de l'arrosage des végétaux qui seront plantés sur le site, de manière à faciliter leur croissance. Il s'agit d'un projet-pilote auquel le canton contribue. Par ailleurs, Mme Molinari relève que, comme d'habitude pour ce genre de travaux sur les routes communales, le FIA financera en partie ou en totalité certains travaux. En conclusion, elle invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce crédit de construction de CHF 315'000.-, dont CHF 12'070.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Fraomene remarque que les plans qui sont présentés ne sont pas très clairs concernant les places de parking. S'il comprend bien, des places de parking seront supprimées dans cette rue.

Mme Molinari le confirme. La suppression de places de parking était déjà prévue dans le plan initial, afin de permettre l'élargissement du trottoir en relation avec la « couture », pour reprendre un terme urbanistique, en lien avec la nouvelle structure du musée. Cette suppression a été prise en compte dans les calculs de compensation des places de parc. Quatre places de parking sont concernées.

Mme Kolla signale que le groupe des Verts soutient ce projet d'aménagement qui prend bien en compte le déplacement des piétons. Le groupe des Verts tient également à relever que ce réaménagement permet l'infiltration des eaux de ruissellement et que des plantations d'arbres sont prévues, ce qui permet de contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur. Enfin, il recommande d'être attentif à la circulation des cyclistes dans les futurs aménagements.

M. Etienne indique que le groupe socialiste votera cette délibération. Concernant la question de l'arrosage, il sait que l'Etat de Genève va généraliser les arrosages automatiques, au vu du changement climatique. Il souhaiterait davantage de précisions sur le projet-pilote. Il a toujours appris qu'en cas de plantation, il fallait planter le bon arbre au bon endroit, et anticiper le réchauffement climatique. L'Etat a du reste revu ses listes relatives aux arbres qu'il est admissible de planter. Aujourd'hui, l'on plante beaucoup plus d'espèces du sud, afin d'avoir des plantes adaptées au nouveau climat. Par ailleurs, quand un arbre est planté, l'on essaie, comme pour les arbres de la place du Marché, de prévoir trois ou quatre ans d'arrosage automatique pour la reprise, parce que c'est à ce moment-là que l'arbre a besoin d'être arrosé. Ensuite, il faut qu'il soit autonome. M. Etienne souhaiterait donc savoir si l'arrosage automatique que Mme Molinari a évoqué plus tôt sera en place tout le long de la vie de ces arbres, sachant également que ce type d'arrosage nécessite non seulement de l'énergie mais demande aussi un suivi et un entretien régulier parce qu'il peut vite mal fonctionner.

Mme Molinari n'entrera pas dans les détails techniques, mais l'idée est de remplacer peu à peu les systèmes d'arrosage automatique conçus avec des tuyaux et qui nécessitent de l'énergie et un entretien constant, par des systèmes d'arrosage automatique qui sont conçus, au niveau du génie

civil-même, sur des pentes qui permettent l'infiltration des eaux de ruissellement, ce qui rend la plante bien plus autonome. Ce projet-pilote a été développé avec l'office cantonal en charge de l'environnement. L'HEPIA est également précurseur en la matière. Il s'agit d'étudier comment organiser la structure-même de la route et du trottoir pour permettre à ces fosses de capter les eaux de ruissellement. En d'autres termes, il s'agit de mettre en place de nouvelles techniques et pratiques de génie civil – qui ont du reste déjà été testées dans d'autres villes – pour prendre en compte, dans les aménagements, la façon dont les arbres et les arbustes peuvent être davantage autonomes, afin de ne plus dépendre de l'arrosage automatique tel qu'il existe aujourd'hui.

M. Barbuzzi voit sur le plan que la surélévation du passage piétons qui sera refait vers le rond-point est plus importante que celle du passage piétons qui se trouve un peu plus loin sur la même rue. Il serait judicieux d'éviter des pentes trop hautes qui sont le meilleur moyen pour que les automobilistes ralentissent fortement et ré-accélèrent. Or, comme on le sait, ce phénomène engendre des nuisances sonores désagréables pour les riverains. C'est la raison pour laquelle M. Barbuzzi souhaitait rendre le Conseil administratif attentif au fait de ne pas prévoir des surélévations démesurées.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 22 oui, 2 non et 5 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 024-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE DISTANCE ET VUE DROITE A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'ÉTAT DE GENÈVE ET LA FUTURE PARCELLE 3443 (3431 L) QUI SERA ISSUE DE LA PARCELLE 3431 (MUTATION N° 22/2018) ET EN CHARGE DE LA PARCELLE 2904 DE CAROUGE, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération technique en vue du développement de la parcelle dite « de l'Université » au chemin Vert (le grand champ derrière l'école de la Tambourine). Pour rappel, suite à un concours d'architecture, il est prévu, sur cette parcelle, la création de logements étudiants en main de l'Université, la création de logements en main de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, et un équipement public comprenant des installations sportives ainsi qu'une surface commerciale dévolue à un petit magasin d'alimentation (petite Migros ou une autre enseigne à déterminer). Il est important de préciser que, si la ville de Carouge gèrera à terme les installations sportives prévues, il a été convenu que la fondation immobilière continuerait à piloter ce projet, non seulement pour les logements mais aussi pour l'équipement public – et donc les locaux sportifs – pour le compte de la ville de Carouge et en collaboration, bien entendu, avec cette dernière. Cette opération diffère de celles où la ville pilote le projet de A à Z, avec d'abord un crédit d'étude soumis au Conseil municipal puis un crédit de construction soumis au Conseil municipal également. Dans ce cas d'espèce, le Conseil administratif viendra directement avec un crédit de construction par-devant le Conseil municipal, étant donné que l'étude est pilotée par la Fondation immobilière. Cette procédure vise notamment à simplifier les choses, en limitant les intervenants et les maîtres d'ouvrage, sachant qu'il y a déjà deux intervenants, soit l'Université et la Fondation. Si ce n'est pas la procédure la plus fréquemment utilisée par la commune, elle n'est néanmoins pas unique et est tout à fait conforme. La commune a ainsi acheté clé en main l'EVE des Epinettes, l'EVE des Menuisiers et, par le biais d'une dation, elle récupérera également de cette manière les locaux à la rue Fontanelle. Mme Lammar souhaite aussi relever ce soir que ce projet d'installations sportives n'est pas nouveau. Le Conseil municipal a eu l'occasion de l'aborder lors de différentes commissions, que ce soit les Toutes commissions réunies de présentation des dicastères et enjeux budgétaires de ces trois dernières années, ou la commission des Sports à laquelle les enjeux de ce secteur ont été présentés. Cela dit, si le projet a été discuté à plusieurs reprises, il n'a pas été présenté dans les détails car le Conseil administratif avait l'intention de présenter au Conseil municipal ce projet de bâtiment multisports lors d'une commission dédiée, avant le crédit de construction. Le Conseil municipal aura donc l'occasion d'en discuter tout prochainement, mais qu'il sache que le programme de ce bâtiment

multisports a été élaboré en fonction des besoins de la commune, après analyse du secteur sports, après consultation des associations sportives carougeoises et après discussion avec le canton et les correspondants communaux en matière de sports. Ce programme comprend des locaux pour les sports de combat (judo, arts martiaux et boxe), des salles de gym et des salles de sport polyvalentes. Comme Mme Lammar l'a dit en préambule, la délibération qui occupe le Conseil municipal aujourd'hui ne concerne pas le programme de ce bâtiment puisqu'elle vise simplement à constituer une servitude de vue droite et de distance. En résumé, le bâtiment futur, de par son gabarit et son implantation qui déroge très légèrement aux limites, et le développement de cette parcelle impliquent que la commune, en tant que propriétaire de l'école de la Tambourine, située à proximité, accorde ces servitudes. Il s'agit donc d'une décision technique qui n'est pas liée à la gestion et au contenu du bâtiment. C'est la raison pour laquelle le bureau a proposé une discussion immédiate. Mme Lammar a toutefois eu vent d'une volonté de renvoi en commission. Comme elle l'a mentionné plus tôt, il était dans tous les cas envisagé de réunir prochainement une commission pour présenter dans les détails le projet du bâtiment multisports. Si le Conseil municipal souhaite lier la servitude à cette présentation, la commission pourra être convoquée plus rapidement que prévu, bien que, encore une fois, le projet du bâtiment ne soit pas concerné en tant que tel par cette délibération qui concerne la constitution d'une servitude.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi, président de la fondation immobilière, souhaite apporter deux précisions. Tout d'abord, il rappelle que la parcelle de l'Université se situe en zone de développement. Il n'y a pas eu de plan localisé de quartier et c'est suite à un concours, qui englobait également ce bâtiment, que le projet a été développé. Aujourd'hui, la situation est relativement figée et il ne serait pas judicieux de commencer à revoir les volumétries ou d'autres éléments. Le deuxième point concerne les économies d'échelle. En effet, le choix de confier à la fondation immobilière la construction de ce bâtiment permet à la ville de Carouge de réaliser des économies notables. Le vice-président de la fondation, M. Gerster, qui a suivi de près ce dossier, pourra aussi le confirmer.

M. Calame précise que le groupe des Verts a accepté la discussion immédiate en entendant bien, de la part de Mme Lammar, l'intention de présenter prochainement ce projet en commission. Le groupe des Verts est curieux et intéressé de connaître ce projet parce que, quand bien même ce dernier est géré par la fondation immobilière et par l'université, il est malgré tout financé par les deniers publics. En outre, le concours d'architecture, qui date de 2015, portait principalement sur les logements. Pour l'équipement public, seule l'implantation d'un cube avait été définie. En 2017, des discussions et un processus participatif ont amené certaines modifications du projet. Quand ce dernier a été présenté à la population et au Conseil municipal, en 2017, l'équipement public était encore un simple rectangle sur un plan, alors que des détails très précis étaient donnés sur les logements – des images de synthèse des appartements avec du mobilier avaient même été présentées. Le projet a été déposé en demande d'autorisation de construire en 2019 et, depuis lors, le Conseil municipal ne l'a pas revu. M. Calame pense donc qu'aujourd'hui, ce projet doit être beaucoup plus précis. Une présentation permettrait au Conseil municipal de comprendre la raison d'être de cet équipement public et de le défendre, sachant qu'un coût de CHF 19 millions avait été articulé, ce qui n'est pas un montant négligeable. Voilà les raisons pour lesquelles le groupe des Verts a entendu la volonté d'avancer sur la partie technique, mais souhaite véritablement que cet équipement public soit présenté, dans un proche délai, en commission, afin de ne pas devoir aller à la police des constructions pour consulter le dossier et voir les détails qu'il comporte.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MOTIONS

6.1. Motion 035-2020 R : Bornes électriques dans les parkings Carougeois, projet hydrogène : donner la possibilité aux véhicules électriques de pouvoir recharger les batteries électriques. Mais également étudier l'implantation d'une borne à hydrogène.

Le Président rappelle que cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020 et renvoyée en commission du Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 21 janvier 2021 et le rapport a été établi par Mme Sana-Oppliger.

Le Président demande si Mme Sana-Oppliger a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Sana-Oppliger répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Holdener mentionne que le groupe des Verts soutient cette motion. Même si l'électrification des transports individuels motorisés n'est pas la mobilité la plus douce qui soit, le groupe des Verts a bien entendu lors de la commission que l'urgence absolue était de réduire au maximum les émissions de dioxyde de carbone. Il soutient donc la motion sur les aspects d'électrification. En revanche, il n'a pas été convaincu, lors de cette commission, sur les aspects hydrogène (trop gourmand en énergie, deux caissons nécessaires, CHF 2 millions pour une station). Il convient toutefois de suivre les études en la matière et les avancées scientifiques et techniques mais, en l'état, l'hydrogène ne paraît pas la solution la plus intéressante.

Selon M. J.-M. Antonioli, la séance de commission a été très instructive. A cette occasion, les commissaires ont appris que, d'ici 2030, il faut atteindre 20% des 220'000 véhicules roulant actuellement, soit 44'000 véhicules hybrides rechargeables ou totalement électriques à Genève. Pour Carouge, l'on prévoit 1'170 nouveaux véhicules électriques pour 2025, particuliers et entreprises compris, et 2'820 véhicules pour 2030. Au vu de ces quelques chiffres et de la réflexion que la commune porte sur la rénovation de ses parkings, il semble important de voter cette motion, afin de ne pas rater la marche lorsque les travaux de ses parkings démarreront. En effet, si l'on veut que les gens viennent le plus possible en véhicules électriques au sens large du terme se balader et consommer à Carouge, il faudra leur donner la possibilité de recharger leur véhicule, même pour une courte durée. Les commissaires ont appris également, lors de cette soirée, que ces mêmes 220'000 véhicules genevois seront toujours présents en 2050, selon les prévisions. Seule la proportionnalité entre les véhicules atmosphériques et électriques aura changé. Quant aux bornes à hydrogène, la commune pourrait faire des études de faisabilité, mais la problématique est très différente car il faudrait créer des stations comme actuellement, et uniquement pour ce type de carburant. Aujourd'hui, seule une centaine de véhicules circulent sur le territoire. Cependant, des études continuent dans ce sens. Pour toutes ces raisons, le PLR votera cette motion qui, à son sens, va en direction de l'avenir. Certains diront que cela semble peu. Cependant, il faut profiter de cette occasion pour avancer.

M. Baertschi considère que cette motion a au moins permis de soulever les bonnes questions. Il a lu avec grand intérêt celle que M. Blanc a posée au sujet des SIG et des problèmes de charge de réseau. En effet, tout ne sera pas si simple, notamment quand les gens chargeront tous en même temps leur voiture électrique. Un autre problème, qui est bien connu avec Tesla, est ce qui se

passera si un véhicule brûle dans un parking. Carouge ne pourra pas résoudre à elle seule ce genre de questions, qui sont plus générales, mais une évolution a commencé et cette motion a permis d'y réfléchir, sans nécessairement trouver les bonnes solutions et sans faire croire non plus que tout sera électrifié demain.

M. Barro remercie l'ensemble des partis d'avoir accueilli favorablement cette motion. Il tenait également à relever que la commission a été très enrichissante. Les commissaires ont notamment pu apprendre plus en détail ce qu'était une voiture à hydrogène, et comprendre qu'il s'agissait peut-être d'un élément d'avenir mais qu'aujourd'hui, cette solution était encore très compliquée et gourmande en énergie. M. Barro invite néanmoins le Conseil administratif à rester vigilant quant au développement de cette technologique.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6.2 Motion 007-2020 R : Déclaration de l'urgence climatique et ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie »

Le Président rappelle que cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2020 et renvoyée en commission du Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 10 décembre 2020 et le rapport a été établi par M. Holdener.

Le Président demande si M. Holdener a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Holdener répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne relève que le groupe socialiste est bien sûr favorable à la déclaration de l'urgence climatique et votera cette motion. Pour autant, il ne faut pas que le Conseil municipal se donne bonne conscience aussi facilement. M. Etienne rappelle que cette motion est proposée par le groupe PDC-Vert'libéraux et que, tout récemment, l'initiative pour des multinationales responsables a été refusée. Or, sauf erreur, au niveau national, les Vert'libéraux étaient contre cette initiative. Pendant le débat, M. Etienne a donc tenté de chercher une cohérence entre ce qui est voté au niveau municipal et ce qui est voté au niveau national. Il remarque ensuite que, comme indiqué en commission, cette charte n'est pas contraignante et qu'il n'y a pas de monitoring. Les objectifs sont définis en début d'année et, en fin d'année, la commune regarde s'ils ont été atteints et, si tel n'est pas le cas, essaie de corriger le tir. Le groupe socialiste tient ensuite à souligner que la ville de Carouge fait déjà beaucoup en la matière : elle est Cité de l'énergie, elle dispose d'un service de l'Agenda 21 qui propose des actions au niveau municipal et elle bénéficie depuis peu d'un délégué à l'énergie à 80% (initialement un 60% était prévu), poste pour lequel il a malgré tout fallu batailler. M. Etienne signale par ailleurs que l'audition du service cantonal du développement durable l'a rassuré puisque, au niveau cantonal, il y a du monitoring et des objectifs qui sont fixés – encore faut-il voir s'il s'agit simplement d'objectifs qui sont fixés ou si des actions sont menées. En outre, si M. Etienne n'a pas formulé d'amendements en commission, il s'interroge néanmoins sur l'invite « à formuler des directives en la matière pour les différents services et à présenter à ce Conseil les mesures prises au fil du temps ». Pour rappel, à chaque présentation des dicastères, le Conseil administratif attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que l'administration est sous l'eau, qu'elle arrive encore à assumer les affaires courantes mais que plus l'on chargera le bateau, moins ce sera le cas. M. Etienne a demandé à la conseillère administrative déléguée si l'administration arrivera à faire ce que l'invite demande. Il l'espère, mais il voulait rendre le Conseil municipal attentif au fait qu'à chaque budget, les groupes s'écharpent sur les

ressources à donner à l'administration et que, chaque année, le Conseil municipal demande à l'administration de faire toujours plus avec beaucoup moins. Enfin, M. Etienne mentionne qu'il avait 33 ans lors du Sommet de Rio, en 1992. Il en a 61 aujourd'hui et, depuis lors, il a vu passer bien des chartes et des engagements. A l'aube de sa retraite, il voit que la planète ne se porte pas mieux. Il a donc quelques désillusions, mais il souhaitait faire passer le message que c'est à la jeunesse de reprendre le flambeau. M. Etienne évoque à cet égard la marche de la jeunesse pour le climat et se réjouit de voir qu'effectivement, la jeunesse reprend le flambeau. Il termine son intervention en indiquant qu'il votera la motion.

Mme Molinari remercie M. Etienne de se préoccuper de la charge de travail de l'administration qui est effectivement parfois problématique au vu de la complexité et du nombre de dossiers à traiter, notamment en matière de durabilité, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Elle en profite pour remercier le Conseil municipal d'avoir accepté l'augmentation d'un poste au service de l'urbanisme, ce qui sera extrêmement précieux. La question du monitoring a été discutée en commission. Aujourd'hui, les services ont déjà l'habitude de suivre les indicateurs, ce qui répond en bonne partie à la question. Bien sûr, ils vont s'adapter à ce monitoring. Mme Molinari ne peut pas garantir que ce sera fait dans les premiers six mois, parce qu'il s'agit malgré tout d'un apprentissage des modalités relatives à la charte en particulier. Mais dans tous les cas, en discussion avec ses services, il est clair que la ville de Carouge se tiendra à cet objectif.

Mme Bertholon sera brève parce que les membres du Conseil municipal peuvent deviner le soutien du groupe des Verts à cette motion. Le groupe des Verts salue l'initiative de ses collègues PDC-Vert'libéraux. Il ne peut que se réjouir de cette volonté d'agir maintenant face au constat indéniable qu'est celui du changement climatique et d'agir quelle que soit l'appartenance politique – cela résulte du texte-même de la motion mais aussi du traitement qu'a réservé la commission à cette motion, soit une belle unanimité pour la soutenir, et Mme Bertholon espère que le traitement par le Conseil municipal ce soir sera aussi favorable. En pratique, ratifier cette motion ne va pas engendrer d'obligations contraignantes pour la commune, ni de coûts financiers à ce stade. Ce sera à la commune de se donner les objectifs dans les deux ans. A cet égard, le groupe des Verts encourage l'administration et le Conseil à se montrer ambitieux, parce qu'il existe des opportunités pour être ambitieux. Par exemple, dans cet objectif de la neutralité carbone d'ici 2050, les objectifs proposés par la charte visent le 50% d'ici 2030, mais il y a matière à aller plus vite. Ainsi, le canton de Genève propose 60% d'ici 2030. Carouge pourrait également se montrer ambitieuse et à l'avant-garde dans cette mesure. Concernant l'autre volet qu'engendrera cette charte, il s'agit d'un monitoring que Carouge fera elle-même sur les objectifs qu'elle se donnera, monitoring qu'elle fait déjà de par son label de Cité de l'énergie sur certains critères énergétiques. Ratifier cette charte et déclarer l'urgence climatique aujourd'hui seraient un bon complément aux efforts que la commune fournit déjà, et un beau symbole.

Mme Merle est toujours un peu surprise par les petites piques que certains font en passant au début de chaque déclaration. Celle qu'a faite M. Etienne lui semble inutile et imprécise, raison pour laquelle elle apportera une rectification. Au niveau cantonal, le PDC Genève, comme les Vert'libéraux, n'était pas opposé à l'initiative pour des multinationales responsables. Et le PDC Genève assume parfaitement de ne pas avoir un fonctionnement stalinien et d'avoir des positions différentes de celles du PDC national.

Mme Châtelain remercie les groupes de soutenir cette motion. Elle précise qu'il n'y a effectivement pas de monitoring en soi, mais que la ville de Carouge fera très bien elle-même le monitoring. De plus, comme les objectifs doivent être rendus publics et qu'ils figureront donc sur le site internet, la population mettra une certaine pression dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6.3 Motion 008-2021 P : Appui aux commerces de proximité et aux petites entreprises en crise COVID

Au vu de la longueur du texte, le Président demande au secrétaire de ne donner lecture que des invites. Le document complet se trouve sur CMnet et figurera dans le procès-verbal.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant que :

- *à Carouge beaucoup de petites entreprises et d'arcades de commerce de proximité en particulier sont en détresse à cause des restrictions sanitaires décidées depuis dix mois ;*
- *les programmes publics ou tripartites qui compensent les entreprises pour la perte de revenus à cause des mesures sanitaires sont souvent établis avec beaucoup de retard par rapport à l'incidence des effets négatifs des mesures sur les entreprises ;*
- *certains de ces programmes anti-COVID contiennent des conditions d'utilisation complexes à remplir par de petites entreprises ; aussi les instances responsables prennent souvent beaucoup de temps pour traiter les dossiers ;*
- *au niveau de l'association Intérêts de Carouge il y a un fonds qui soutient financièrement des commerces de proximité « ... étant en difficulté pour des raisons extérieures à la gestion du commerce ... » (Art. 1, al. 2c du règlement du fonds) ;*
- *la commission de gestion de ce fonds est composée de membres représentant la Ville de Carouge et le milieu des petites entreprises ; le fonds peut déléguer l'examen et l'analyse des demandes « ... à un expert externe sur la base d'un mandat rémunéré ... » (Art. 6, al. 6 du règlement du fonds) ;*
- *la Ville de Carouge a exempté les commerces carougeois en 2020 de la taxe pour l'utilisation du domaine public, une exception qui pourrait être renouvelée pour l'année 2021 ;*
- *pendant des périodes de semi-confinement des commerces qui ne produisent pas des biens de consommation courante doivent fermer. C'est le cas actuellement au moins jusqu'à fin février 2021. Pendant ces périodes les commerces fermés ne sont pas en mesure de payer la taxe professionnelle ni la taxe pour les déchets.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *à financer une nouvelle ligne de prêts-relais à 0% d'intérêt ou de soutien à fonds perdu, selon les cas, dans le cadre du « fonds pour le soutien et la promotion du commerce de proximité à Carouge ». Le financement sera disponible surtout à de petites entreprises carougeoises qui sont dans l'attente d'un soutien par des programmes publics anti-COVID. Dans des cas justifiés un appui peut être décidé à des entreprises qui sont dans l'incapacité d'obtenir un appui public ;*
- *à soutenir les Intérêts de Carouge dans la création d'un guichet pour les petits commerces et entreprises carougeoises qui aidera ces derniers dans les démarches pour obtenir des crédits ou subventions dans le cadre des programmes financiers publics anti-Covid et dans l'obtention de soutien par la nouvelle ligne de crédit-relais/soutien à fonds perdu. Le soutien*

de la Ville de Carouge consistera à financer le travail d'une experte ou d'un expert, par exemple à temps partiel pendant 6 mois ;

- *à trouver des procédures simples pour l'accès à cette nouvelle facilité étant donné que le soutien est souvent très urgent ;*
- *à continuer à exempter les commerces carougeois en 2021 de la taxe pour l'utilisation du domaine public ;*
- *à étudier comment la Ville de Carouge peut soutenir les commerces de biens de consommation non courante pendant les périodes de fermeture forcée en réduisant la taxe professionnelle et la taxe sur les déchets et/ou en prolongeant le délai de paiement de ces deux taxes.*

Les Socialistes carougeois-es

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

M. Meyer relève que les membres du Conseil municipal auront bien compris que cette motion est d'une extrême urgence. Elle vise à appuyer les petites entreprises carougeoises qui sont en crise à cause de la fermeture de leur lieu de travail ou la réduction drastique de leur vente de marchandises ou de services. Les aides publiques ont été mises à leur disposition à différents moments depuis le début de la crise. De nouvelles aides sont maintenant en train d'être mises en place comme réponse au nouveau confinement. Cependant, les autorités décident sur les programmes d'aide avec des retards considérables. Une fois la décision prise, l'attribution de crédit ou d'aide à fonds perdu prend aussi beaucoup trop de temps. L'appui que le groupe socialiste préconise par cette motion est de permettre aux entreprises et commerces de survivre pendant qu'ils attendent l'aide publique. Une fois l'aide publique obtenue, ils rembourseront le crédit sans intérêt de la ville de Carouge. Dans des cas exceptionnels, il faudra prévoir une attribution à fonds perdu. Le groupe socialiste veut aussi créer un guichet qui permettra aux entreprises de bien faire les démarches pour obtenir de l'aide, un peu comme le guichet à Carouge qui aide les résidents avec leur déclaration d'impôt. Il est possible de mettre en œuvre cette aide d'urgence très rapidement, étant donné qu'il existe déjà un fonds qui fonctionne, soit le fonds pour le soutien et la promotion du commerce de proximité à Carouge. Finalement, le groupe socialiste demande aussi au Conseil administratif d'examiner la possibilité de réduire temporairement des taxes des entreprises en besoin ou de prolonger le paiement de ces taxes. Il s'agit de la taxe pour l'utilisation du domaine public, la taxe professionnelle et la taxe pour les déchets. M. Meyer insiste sur le fait que la mise en œuvre de cet appui aux petites entreprises et commerces est extrêmement urgente. Il s'agit de la survie des petites entreprises carougeoises. Il faudrait que le Conseil municipal prenne une décision à ce sujet très rapidement.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Mme Sana-Oppliger signale que le groupe des Verts appuie cette proposition.

M. Meyer souligne qu'il est indispensable de prendre une décision urgente et que, par conséquent, un renvoi en commission n'est pas une bonne solution. Toutefois, il ne proposera pas la discussion immédiate. Mais il faudra que la commission soit convoquée très rapidement et que, s'il s'avère qu'une majorité appuie cette motion, l'administration commence à préparer les détails de cette intervention avant le vote du Conseil municipal sur la motion.

Le Président constate qu'en l'absence d'autre proposition, la motion est renvoyée en commission des Finances. Il ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster indique que, sur le principe, le groupe PLR soutient la motion. Néanmoins, cette dernière emporte la commune vers l'inconnu budgétaire, avec l'engagement d'une collaboratrice ou d'un collaborateur pendant six mois et l'ouverture d'une ligne budgétaire. Comme le rôle du Conseil municipal est aussi de maîtriser le budget, M. Gerster souhaite que les commissaires soient renseignés sur ces deux points.

Mme Sana-Oppliger précise que le groupe des Verts a recommandé le renvoi en commission des Finances parce que, si cette motion est effectivement urgente, elle pose néanmoins deux questions de fond essentielles auxquelles elle ne répond pas : qui seraient les bénéficiaires des aides versées par la commune et quelle somme leur serait versée ? Et en effet, il n'est pas possible d'ouvrir une ligne de crédit sans qu'un montant soit défini. Mme Sana-Oppliger recommande en outre de faire un état des lieux des aides qui sont actuellement offertes tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal, et d'inviter en commission éventuellement des représentants des services cantonaux en charge ainsi que le service des affaires sociales de la ville de Carouge afin que les commissaires sachent quelles sont les demandes à Carouge.

M. Etienne propose que la commission auditionne l'association des Intérêts de Carouge et que le règlement du fonds de soutien des commerces de proximité lui soit transmis, ce qui permettra de répondre aux préoccupations de M. Gerster quant à la nomination d'un expert externe.

Selon M. Meyer, il ne sera possible de déterminer un montant que lorsque le Conseil administratif aura fait une proposition concrète. Mais, d'une manière générale, il s'agit ici de crédits-relais, c'est-à-dire que, comme pour un fonds de roulement, la commune ferait une avance que l'entreprise rembourserait quand elle obtiendrait un crédit ou un montant à fonds perdu d'un programme public. Par conséquent, le montant qui sera dépensé par la commune ne devrait pas être très important.

Mme Molinari se réjouit de pouvoir partager avec la commission toutes les activités que la commune a déjà mises en place ou est en train de mettre en place, par exemple un guichet qui est disponible depuis le premier confinement pour la taxe professionnelle et pour répondre aux questions d'aides et de besoins spécifiques des communiens carougeois. Par rapport à l'urgence, Mme Molinari comprend la détresse de ceux et celles qui sont dans l'impossibilité de faire fonctionner leur outil de travail. La commission en discutera plus en détail, mais elle tenait d'ores et déjà à préciser que les questions d'aides à fonds perdu ou non et de prêts-relais sont régies par des règles particulières sous MCH2. Concernant la rapidité d'intervention, il faut être conscient que toute action financière nécessite la préparation de délibérations spécifiques. En effet, une commune ne peut pas octroyer de prêts à des personnes, à moins qu'une délibération spécifique n'ait été votée, et cela dans un cadre extrêmement strict. Mme Molinari souhaitait faire part de ces éléments techniques et de cette réalité, qui n'enlèvent rien à la problématique soulevée par la motion et dont il est extrêmement important de débattre, notamment en recevant les instances cantonales en charge pour qu'elles puissent expliquer à la commission quelles sont les difficultés qu'elles rencontrent et qui se répercutent, au niveau des délais, sur les habitants de Carouge qui se trouvent dans des situations économiques difficiles à cause de l'épidémie de COVID.

Concernant la création du guichet mentionnée dans la motion, M. Fraomene considère qu'il serait opportun d'expliquer en commission que ce guichet concerne toutes les entreprises et pas seulement les Intérêts de Carouge. La formulation de la motion peut prêter à confusion.

6.4 MOTION 009-2021 P : Voyage du Conseil municipal

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu les situations sanitaires et économiques actuelles et qui sont loin de se terminer ;

Vu leur impact sur la population carougeoise et ses commerces ;

Vu que jusqu'à nouvel avis toute idée de déplacement en groupe est impossible ;

Par ces motifs, le Groupe PLR Carouge

Invite le Conseil administratif

A supprimer le voyage du Conseil municipal et à ajouter la somme correspondante, votée dans le cadre du budget 2021, dans la ligne prévue pour les bons carougeois destinés aux habitants et aux commerces de notre ville.

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

M. Fraomene explique que le groupe PLR maintient cette motion malgré l'annonce du Président en début de séance. En effet, il est important que la somme d'environ CHF 45'000.- qui était prévue pour le voyage du Conseil municipal soit réallouée au projet des bons carougeois qui a été présenté lors des communications du Conseil administratif et qui résulte du reste d'une motion PLR. Le groupe PLR invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette motion, qui permettra également de donner le signal fort à la population carougeoise qu'en cette période de crise, tout le monde est solidaire.

La prise en considération est acceptée par 23 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Etienne indique que le groupe socialiste propose le renvoi en commission des Finances.

M. Calame soutient le renvoi en commission des Finances, qui permettra de mieux comprendre comment se composent les budgets du Conseil municipal et du voyage du Conseil municipal. Un historique pourrait être donné afin de mettre en relation ce voyage et la valeur du jeton de présence à Carouge.

Le renvoi en commission des Finances est accepté par 26 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Fraomene suggère que la commission en profite pour discuter du concept des voyages du Conseil municipal pour les années à venir, afin de trouver la meilleure solution. Pour rappel, lors de la dernière législature, les voyages en avion avaient été supprimés.

M. Calame recommande de fournir aux commissaires des éléments de comparaison avec d'autres communes genevoises (voyage ou absence de voyage des conseils municipaux, jetons de présence et autres prestations attribuées aux conseils municipaux).

M. Von Burg n'est pas opposé à l'attribution de ce montant aux bons d'achat carougeois. Malgré tout, il ne résiste pas à la tentation de relever une petite contradiction chez les libéraux-radicaux qui, d'un côté, trouvent que le budget est trop dispendieux et, de l'autre, se dépêchent de réallouer un montant qui pourrait être économisé.

M. Baertschi constate que ce Conseil municipal, depuis qu'il est entré en fonction, n'a aucune occasion de partager hors de cette salle. La situation sanitaire rend vraisemblablement caduque un voyage du Conseil municipal jusqu'à la fin de cette période, mais il faudrait trouver une autre occasion pour partager, par exemple autour d'une fondue dans un chalet. Cela permettrait aux

membres du Conseil municipal d'apprendre à se connaître un peu mieux. M. Baertschi recommande donc à la commission de tenir compte de cet aspect. Par ailleurs, il relève que certains auraient souhaité, au lieu d'engager trois APM, d'attribuer le montant correspondant à Partage. Ici, on veut réallouer à une autre ligne budgétaire le montant qui était dévolu au voyage du Conseil municipal. Ce petit jeu pourrait continuer longtemps... Il y a aussi une Revue – la même chose pourrait être faite pour celle-ci.

6.5 Motion 010-2021 P : Fonds de soutien pour les commerçants et artisans

Au vu de la longueur du texte, le Président demande au secrétaire de ne donner lecture que des invites. Le document complet se trouve sur CMnet et figurera dans le procès-verbal.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu que les travaux de réfection des routes, de réaménagements des accès ou espaces publics, de fouilles pour les mises aux normes des canalisations, ou autres, engendrent le plus souvent, en raison de leur durée, des conséquences négatives pour les commerçants (perte d'accessibilité et/ou de visibilité) et des baisses substantielles de chiffres d'affaires ;

Vu que la commune n'indemnise pas les dommages causés par ces travaux aux commerçants ;

Vu l'importance de la préservation du tissu commercial et artisanal carougeois ;

Considérant qu'il serait judicieux de soutenir les commerçants particulièrement touchés avec une aide financière, à fixer en fonction de règles à établir, mais sans les dédommager au franc près ;

Considérant qu'il existe déjà un fonds de soutien proposé par les Intérêts de Carouge, destiné notamment à aider les commerces en difficulté financière, mais que celui-ci ne cible pas spécifiquement ni uniquement les conséquences sur les commerces des travaux réalisés par la commune ;

Considérant qu'un fonds ou un crédit-cadre alimenté uniquement par la commune devrait être mis en place pour les questions de dédommagements liés aux travaux réalisés par la commune sur la voie publique ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier et proposer au Conseil municipal la mise en place d'un crédit-cadre de soutien aux commerçants et artisans préitérés par les travaux d'aménagements réalisés par la commune ou à prévoir un pourcentage sur chaque délibération pour constituer un fonds de soutien.

Le groupe PLR

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

M. Fraomene rappelle que, ces dernières années, il y a énormément de travaux à Carouge. Cela peut paraître anodin, mais parfois les machines utilisées pour réaliser ces travaux cachent des commerces qui souffrent ainsi d'un manque de passage. Dans ce genre de cas, il conviendrait peut-être d'imaginer une somme forfaitaire, par exemple à la semaine ou au mois, afin d'apporter une aide qui pourrait contribuer à combler les pertes liées à ce manque de passage. Il s'agit d'une piste de réflexion parmi d'autres. Le groupe PLR propose d'en discuter en commission, afin de trouver une

solution ensemble, parce que ces travaux pénalisent fortement les commerçants carougeois et que, dans ces cas, il serait judicieux de créer un fonds qui puisse les aider.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Concernant les aspects juridiques, M. Etienne recommande de présenter en commission les jurisprudences ou pratiques – s'il en existe – en vigueur à l'Etat de Genève ou dans d'autres communes notamment pour définir le montant de l'indemnité et la période prise en compte.

Mme Bertholon relève qu'il y a effectivement de nombreux travaux à Carouge, ce qui résulte probablement du fait que Carouge est une ville dynamique qui procède fréquemment à des améliorations de son domaine public. Pour le groupe des Verts, la discussion doit être poursuivie en commission. Dans ce cadre, divers critères juridiques devront être examinés. De manière générale, il n'y a pas un droit à être indemnisé en cas de travaux dans le voisinage. Il faudra définir quelle est la nature des travaux qui peuvent donner lieu à indemnisation et quel est le dommage qui peut être pris en compte – un dommage forfaitaire est assez rare, mais cela peut être une idée. Concernant les pratiques en vigueur, Mme Bertholon croit savoir qu'il n'y a pas ou peu de communes qui pratiquent ce genre d'indemnisations. Des acteurs comme les SIG ne les pratiquent pas non plus. En revanche, sauf erreur, l'office cantonal du génie civil a une telle procédure d'indemnisation. Il serait intéressant d'entendre cet office pour voir quels sont les critères appliqués. Il faudra par ailleurs réfléchir à qui sera chargé, au niveau de la commune, d'examiner ces demandes, parce que cela nécessite des compétences assez spécifiques.

7. POSTULATS

Il n'y en a pas.

8. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

9. PETITIONS

9.2 Pétition 002-2020 R : Pour un engagement de notre Commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques

Le Président rappelle que cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 19 janvier 2021 et le rapport a été établi par M. Calame.

Le Président demande si M. Calame a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Calame répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement un renvoi au Conseil administratif avec mise en œuvre des attendus par 9 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Peterschmitt prononce ces mots. « La Suisse, Genève et Carouge ont toujours été des terres d'accueil et nous devons continuer à œuvrer dans ce sens. Cette politique a fait ses preuves depuis des siècles et cette année ne saurait être l'année du repli sur soi. Nous avons la chance de nous trouver dans un pays, un canton, une commune où règne la démocratie, où les dirigeants sont élus sans tricherie, où les droits humains sont respectés, une démocratie où les atteintes à la personnalité sont condamnées, ce qui n'est de loin pas le cas dans d'autres pays et nous devons régulièrement nous le rappeler. Oui, rappelons-nous que c'est une chance de pouvoir aider notre prochain, étranger ou concitoyen, d'être celui qui donne plutôt que celui qui reçoit, celui qui subit la pauvreté, la violence, la dictature et continuons donc à suivre cette voie. Carouge est attentive, et elle le restera, à l'intégration des étrangers, des personnes naturalisées et de ses nouveaux habitants. » Ces mots ne sont pas ceux de M. Peterschmitt, mais ceux que l'ancienne présidente du Conseil municipal a prononcés dans ses vœux de 2014. Soutenir cette pétition s'inscrit dans la continuité de ce qu'est Carouge : une ville humaniste et solidaire. M. Peterschmitt tient aussi à exprimer son incompréhension que, malgré sa recommandation, M. Claude Braun, du Forum civique, n'ait pas été invité lors de la commission. Les Verts enjoignent le Conseil municipal à faire bon accueil à la pétition, en demandant au Conseil administratif d'en suivre les « invite ». M. Peterschmitt tient à ajouter que rejeter cette pétition le jour suivant la déportation de réfugiés vers un pays en guerre serait une énorme erreur.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la pétition.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Baertschi : Bassin suite à une absence de drainage au boulodrome

M. Baertschi signale qu'à la promenade des Orpailleurs, dans le cadre des travaux du CEVA, un comblement n'a pas été fait correctement sur la partie à proximité du pont, ce qui a entraîné depuis un certain temps la création d'un petit lac tout le long – une partie de ce petit lac est même gelée aujourd'hui. Cette situation traduit une absence de drainage. M. Baertschi souhaitait attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait qu'il y a eu une malfaçon dans ces travaux, malfaçon qui n'est vraisemblablement pas imputable à la commune, et qu'il faudrait résoudre ce problème avant que la promenade ne devienne trop boueuse.

Mme Lammar mentionne que cette problématique n'a pas échappé au Conseil administratif. S'il ne faisait pas aussi froid, l'on pourrait parler des bains de boue de Carouge, comme l'on a en face les bains de Champel. Effectivement, ce problème n'est pas imputable à la ville de Carouge puisqu'il s'agit du chantier CEVA. C'est donc le CEVA qui est chargé de remettre en état ces parcelles. Il s'avère qu'un collecteur qui avait été remplacé s'est bouché. Le CEVA entreprendra ces prochains jours des travaux de drainage et de débouchage du collecteur, afin que la situation soit rétablie le plus rapidement possible.

M. Baertschi : Pont Neuf et nettoyage de tags

M. Baertschi avait posé, sauf erreur à la fin de la législature précédente, une question écrite concernant le nettoyage des tags sur le pont Neuf, qui sont depuis réapparus. Du fait qu'une partie du pont se trouve sur le territoire de la ville de Genève, la situation n'est pas toute simple, mais il est nécessaire d'agir pour éviter que le marbre de Thoiry ne soit dégradé. Le prédécesseur de Mme Molinari avait engagé une réflexion à ce sujet, mais M. Baertschi souhaiterait que le Conseil administratif puisse répondre à sa question écrite. Il en profite pour signaler qu'un certain nombre de tags ont été faits par un club de football genevois. Il imagine que la commune, qui est équipée, a pu remettre bon ordre.

Mme Molinari souligne que, tout comme son prédécesseur, il s'agit vraiment d'une question qui lui tient à cœur. On sait que, dans ce domaine, si l'on n'intervient pas rapidement, la dégradation risque de se poursuivre. Il faut donc avoir une politique cohérente et rapide. Mme Molinari tient à remercier à cette occasion le service voirie, espaces verts et matériel pour le travail qu'il fournit par rapport aux tags. Dernièrement, Carouge a fait hélas l'objet d'une attaque particulièrement virulente de tags qui ont un impact regrettable au niveau tant visuel que du patrimoine et même de la bienséance. Des mesures très rapides ont été prises pour tout nettoyer, parfois en partenariat avec des privés quand les tags se trouvaient sur des parcelles privées. Pour ce qui est du pont Neuf, Mme Molinari n'a pas de réponse spécifique à apporter à M. Baertschi, mais elle s'engage à prendre contact avec la ville de Genève et à voir dans quelle mesure une intervention rapide peut être mise sur pied.

Mme Hiltpold ajoute que la commune est équipée de caméras de surveillance et peut déposer des plaintes pénales, ce qui lui arrive fréquemment, soit contre inconnu soit contre des individus qui peuvent être reconnus sur les images.

M. Fraomene : Parking des Menuisiers

M. Fraomene rappelle que, lors de la Toutes commissions réunies du 14 janvier passé, le Conseil municipal a appris que le projet de construction du parking des Menuisiers tombait à l'eau, projet issu d'un accord entre partis conclu suite à l'aménagement de la première partie de la zone piétonne. Pourquoi les privés ont-ils pu construire des parkings souterrains alors que la commune ne le pourrait pas ? Une commission est-elle prévue pour que le Conseil municipal obtienne plus d'explications ? Le PLR se sent un peu trahi par l'abandon du projet de parking des Menuisiers qui avait été prévu dans l'accord qui avait été conclu. Il se demande si ce projet a été volontairement temporisé pour qu'il tombe à l'eau.

Comme Mme Molinari l'a expliqué avec passablement de détails lors de la Toutes commissions réunies, le projet tombe effectivement à l'eau – c'est le cas de le dire puisqu'il y a un problème de nappe phréatique – suite à des études très poussées qui ont été réalisées par la ville de Carouge. Elle souhaite apporter un correctif à l'intervention de M. Fraomene : en son temps, la commune s'était engagée à étudier la construction d'un parking. Cela a été fait. Mme Molinari rappelle également qu'entretemps, le parking du Val d'Arve a été construit. Ce parking n'était pas à l'ordre du jour à l'époque, mais il peut justement remplir la fonction de compenser les places de parc. Le prédécesseur de Mme Molinari s'était donc engagé à travailler sur une étude. Cette étude avait commencé et Mme Molinari avait à cœur de la terminer. L'analyse a fait apparaître une problématique liée à l'emplacement de ce parking, par rapport aux directives que le Conseil municipal avait votées sur le nombre d'emplacements. Il s'agissait également de voir comment ce parking s'inscrivait dans le plan localisé de quartier. Un autre élément important, mais qui n'était pas déterminant en soi, concernait les îlots de chaleur. En effet, il était important de garantir, comme prévu dans les plans guides de la commune, que 50% de la cour intérieure soit en plein terre. Or, ce parking ne l'aurait pas permis. La question des coûts est venue s'ajouter à cette analyse. Selon les toutes premières esquisses, les coûts auraient été très bas. Après l'étude, il s'est avéré que les coûts auraient très fortement augmenté en raison des difficultés techniques. Enfin, et c'est l'élément

déterminant, le parking tel qu'il était conçu, et même s'il était adapté, n'aurait pas obtenu l'approbation du GESDEC, comme ce dernier l'a annoncé à la commune. En effet, du fait de la configuration du parking, la nappe phréatique risquait d'être polluée. La question que M. Fraomene pose par rapport aux autres parkings est légitime. C'est d'ailleurs une question que Mme Molinari a posée pour comprendre quelle était la dynamique sur le site. On lui a répondu qu'il y avait des profondeurs différentes dues aux contraintes techniques des différents bâtiments. Mais surtout, si les critères actuels étaient appliqués, ces parkings, qui ont été approuvés à l'époque, n'obtiendraient pas non plus une autorisation aujourd'hui. C'est donc à la fois pour une question de temporalité, une question de technique et une question de risques importants encourus par la nappe phréatique que le GESDEC a clairement indiqué qu'il était impossible d'intervenir dans ce sens-là. Mme Molinari ajoute, comme elle l'a mentionné plus tôt, qu'un autre parking a été construit entretemps, dans lequel la commune a des parts importantes. Il s'agit du parking du Val d'Arve. Dès lors, Mme Molinari considère qu'il n'y a pas eu « d'entourloupe », comme elle a cru le comprendre dans l'intervention de M. Fraomene. Encore une fois, l'engagement qu'avait pris son prédécesseur d'étudier la création de ce parking a été tenu. Des impératifs empêchent ce parking d'être réalisé. Enfin, la compensation des places de parc sera faite grâce au parking du Val d'Arve. Mme Molinari est sereine sur ce dossier et donnera volontiers davantage d'explications en commission.

M. Fraomene précise sa question. Le projet tombe-t-il à l'eau parce que la Commune n'a pas l'autorisation pour le faire, ou la commune a-t-elle choisi de ne pas le faire ? Il ajoute qu'il aurait été judicieux, avant de mettre ce projet au placard, d'en informer le Conseil municipal et de ne pas lui glisser cette information lors d'une Toutes commissions réunies. Concernant ensuite la compensation des parkings, on entend toujours qu'il est impossible de compenser et ici, comme par hasard, cela est possible. Il faut savoir que l'accord portait sur le parking des Menuisiers. Le parking du Val d'Arve n'a jamais été évoqué dans ce cadre. M. Fraomene souhaite que les accords soient respectés, sans quoi l'on peut se sentir trahi – et c'est le sentiment du groupe PLR. Enfin, il demande que ceux qui sont intervenus sur le projet soient invités en commission, afin que les commissaires puissent leur poser leurs questions.

Mme Molinari est navrée que le groupe PLR se sente trahi. Elle rappelle que l'engagement qui avait été pris par son prédécesseur, M. Walder, était d'étudier la construction du parking par exemple des Menuisiers. Les mots « par exemple » avaient été expressément mentionnés. Cela a été fait. Le parking du Val d'Arve, projet dans lequel la commune a décidé de s'engager, a été construit entretemps. Cela n'était pas prévu à l'origine mais, dans le cadre des études sur les compensations et sur les pratiques d'aménagement du territoire, ce projet est venu sur la table. Aujourd'hui, on ne peut pas simplement faire abstraction de ce parking : il existe bel et bien et on peut y parquer des voitures. Mme Molinari a expliqué les éléments qui ont amené le Conseil administratif à prendre cette décision. Elle ajoute qu'elle avait prévu de faire une communication en bonne et due forme au Conseil municipal de décembre. Elle n'a pas pu le faire parce que cette séance a été annulée. Il lui a semblé correct d'en informer le Conseil municipal au plus vite, dès lors que la réponse du GESDEC était connue. Mme Molinari mentionne pour terminer qu'aujourd'hui, la situation des parkings est différente. Avec le changement de loi qui est intervenu au mois de septembre dernier, d'autres horizons s'ouvrent à la ville de Carouge. Mme Molinari ne peut que se réjouir de la décision populaire de modifier la loi sur la compensation qui, effectivement, était une contrainte très importante quand il s'agissait d'aménager le territoire conformément aux besoins actuels en matière de qualité de vie et d'espaces publics et quand il s'agissait de travailler sur la résilience climatique et le bien-être des citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h58.